Diplôme d'Etudes en Langue Française

publié le 27/04/2021

A quoi sert de passer le DELF Scolaire ?
Il a été créé et proposé en France pour que les progrès en français des élèves allophones soient reconnus. Il apporte donc une valorisation et une reconnaissance. Il peut motiver les élèves au cours de leurs premières années d'apprentissage du français. En aucun cas les résultats de ces épreuves ne peuvent influer sur le parcours scolaire de l'élève ni sur son maintien ou départ d'une UPE2A ou un dispositif FLS. Mais une réussite à un niveau devra être signalée à l'équipe enseignante et à l'administration de son établissement.

Passer un niveau du DELF n'est pas une finalité en soi. L'obtention d'une certification marque plutôt une étape dans un parcours personnel.

Cet examen est volontaire et facultatif.

Qui peut se présenter ?
Tous les élèves nouveaux-arrivants de 2nd degré – collèges-lycées – pris, ou non, en charge en UPE2A ou dans des dispositifs FLS durant l'année en cours, les élèves non-francophones arrivés en France depuis moins de trois ans.

Les élèves ayant déjà obtenu le niveau A2 peuvent se présenter au B1, ceux qui ont échoué à l'examen l'année précédente peuvent le présenter à nouveau. Un élève peut se présenter directement au niveau B1 sans avoir à passer le A2.

Dans tous les cas les candidats doivent être sous statut scolaire.

Quels niveaux ?
DELF A1, A2, B1, B2

Comment s'inscrire ? Où ? Combien ça coûte ?
Cette certification est gratuite pour les élèves.

Chaque établissement ou chaque enseignant de dispositif CLA propose aux élèves un formulaire d'inscription individuelle.

Une circulaire est envoyée par la DEC dans chaque établissement en fin d'année civile pour recenser les élèves susceptibles de présenter l'examen. Puis un document d'inscription est envoyé, à retourner à la DEC avant fin janvier.

On ne s'inscrit que pour un niveau par session (A2 ou B1), possibilité de s'inscrire à la session suivante pour le niveau supérieur

C'est l'enseignant (professeur principal) qui inscrit les élèves.

Combien de temps durent les épreuves ?
Chaque niveau contient 4 épreuves dont la durée totale est variable selon le niveau. Il y a trois épreuves collectives et une épreuve orale individuelle. Les élèves sont convoqués sur une journée.

Descriptif des épreuves :
A chaque niveau les 4 compétences sont évaluées :

compréhension orale
production orale,

compréhension des écrits
production écrite.
Les épreuves sont de type FLE et non orientées FLS

Où se déroule l'examen ?
Chaque département disposera d'un centre ou plusieurs centres de passation. Des jurys formés à cet effet encadreront les épreuves.

Chaque élève reçoit une convocation individuelle et doit pouvoir produire un document avec photo attestant de son identité (à défaut, le carnet scolaire).

Les centres d'examen sont ouverts en fonction des inscriptions dans une zone géographique déterminée de façon à limiter les déplacements du plus grand nombre.

Les épreuves, écrites le matin, orales l'après-midi, se déroulent sur un seul et même centre. La demi-pension peut-être assurée sur place, il faut contacter le centre d'examen pour en fixer les modalités.

Quand ont lieu les épreuves ?
Les dates sont nationales, il y a trois sessions par an, chaque académie choisit celles auxquelles elle souhaite participer.

Ces épreuves sont proposées avant la fin de l'année scolaire.

afin d'éviter la période du bac et du brevet
afin que les résultats de DELF scolaire soient connus des élèves avant la fin de l'année scolaire et qu'il soit possible d'organiser une petite cérémonie de remise de ces certifications dans chaque établissement.

Quel est le barème de réussite ?
La note totale est sur 100 pour chaque niveau.

Il suffit d'avoir la moyenne : 50/100 et d'obtenir au moins 5/25 à chacune des 4 épreuves par niveau.

Peut-on se présenter plusieurs fois pour le même niveau ?
Le candidat peut se présenter à un examen autant de fois que cela sera nécessaire jusqu'à son obtention, tant qu'il répondra aux conditions d'inscription.

Comment déterminer le niveau d'épreuve que le candidat peut passer ?
Le niveau d'inscription sera déterminé par un enseignant référent.

Peut-on passer deux niveaux lors d'une même session ?
Non. Pour des raisons d'organisation, un seul niveau peut être passé à la fois lors d'une même session. Les examens sont indépendants et le candidat peut s'inscrire directement à celui de son choix.

D'où viennent les épreuves ?
Les épreuves sont conçues et envoyées par le CIEP (Centre International d'études Pédagogiques) de Sèvres. Elles sont nationales.

Qui corrige ?
Les enseignants désignés pour faire passer les épreuves corrigeront à partir de documents fournis par le CIEP. Seuls les enseignants ayant suivi une formation encadrée par les formateurs habilités par le CIEP pourront interroger et corriger.

Comment préparer les candidats ?
On évitera le bachotage mais une préparation aux modalités de passation, aux formes habituelles de présentation des épreuves est bien sûr la bienvenue.

Il existe dans le commerce des fascicules faits pour le DELF tout public. Un livret de présentation du DELF des éditions Didier est téléchargeable sur le site du CIEP. (http://www.ciep.fr/delfdalf/index.php). Le CIEP, sur son site,

propose également des sujets des années passées.

Les résultats

Les résultats sont proclamés courant juin

Il faut obtenir 50/100 au minimum pour valider un niveau.

Une note inférieure à 5/25 à une des quatre épreuves est éliminatoire

Le jury académique proclame les résultats, il peut délivrer une attestation de réussite en attendant l'envoi des diplômes, eux édités par le CIEP.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.